

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 19 décembre 2024**

Nombre de conseillers		
Effectifs	Présents	Pouvoir(s)
<b>29</b>	<b>25</b>	<b>4</b>

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Abstention : 0
Pour : 29
Contre : 0

Le 19 décembre 2024, le Conseil Municipal de la Commune de Franqueville-Saint-Pierre légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno GUILBERT.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis le 12 décembre 2024.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le panneau réservé à la Mairie le 12 décembre 2024.

Le quorum étant atteint (15 membres) avec 25 membres présents, l'assemblée peut valablement délibérer.

		Présent(e)	Absent(e)	Pouvoir			Présent(e)	Absent(e)	Pouvoir
GUILBERT	BRUNO	X			LE BLEIZ-CHATELAIN	CORINNE	X		
BETOUS	MARYSE	X			DELAHAYE	CHRISTOPHE	X		
QUESNEL	VICTOR		X	BRUNO GUILBERT	EVE	THIERRY	X		
PACHECO	VICTORIA	X			COUSIN	SEVERINE	X		
LEJEUNE	JEAN-MICHEL	X			HAREL	NICOLAS		X	MARIE CHRISTINE DELATTRE
FISSET	VALERIE	X			DELVALLEE	SYLVAIN	X		
LARIDON	THIERRY	X			PARA	DOMINIQUE	X		
JOUTEL	MARIE-THERESE		X	THIERRY LARIDON	COMTE	ELENA	X		
PEUDEVIN	JEAN-CHARLES	X			DUPERRON	ERIC	X		
RIOULT	BERTRAND	X			MALLET	PASCAL	X		
DEHAYS	FRANCIS	X			CARABY	MARTINE	X		
REBOUL	CATHERINE	X			VALEUX-VAN-HOVE	NATHALIE	X		
DELATTRE	MARIE-CHRISTINE	X			CHOLLOIS	HERVE		X	XAVIER FOUCHER
PETIT	OLIVIER	X			FOUCHER	XAVIER	X		
LOUVET	ISABELLE	X							

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen (53, avenue Gustave Flaubert 76000 Rouen cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, vous pourrez saisir le tribunal susmentionné par le site « Télérecours Citoyens » à l'adresse suivante : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), et ce en application de l'article R421-1 du Code de justice administrative.

**DCM 2024-78**  
**RESSOURCES ET ACCOMPAGNEMENT DES POLITIQUES**  
**GUIDE DE LA COMMANDE PUBLIQUE – REVISION**

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le

ID : 076-217604750-20241219-202478-DE

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code de la commande publique ;

**Vu** la délibération n°2020-058 du conseil municipal en date du 27 août 2020 approuvant le guide de la commande publique de la commune de Franqueville-Saint-Pierre ;

**Considérant** la nécessité de réactualiser le guide de la commande publique adopté le 27 août 2020 ;

**Considérant** que les principaux apports de cette révision concernent :

- *L'intégration des critères environnementaux dans les processus d'achat de la collectivité, notion indispensable visant à encourager les pratiques responsables pour l'avenir (p.6) ;*
- *La clarification sur les procédures de passation et d'exécution des contrats (p.11 à 13) ;*
- *L'actualisation des seuils de procédure et de publicité (p.10) en sus des seuils internes (p.25) ;*
- *La simplification liée à l'usage des outils opérationnels à destination des services prescripteurs de la collectivité, comme l'utilisation d'une fiche (unique) descriptive des besoins lors du démarrage d'une procédure (par la fusion de l'annexe n°1 et n°2) ;*
- *La revalorisation de la nomenclature déjà existante des achats récurrents, adaptées aux besoins et aux pratiques de la Ville (p.35 annexe 5) permettant ainsi de structurer les achats par « famille d'achat », d'identifier les opportunités d'économies et d'assurer une sécurité juridique quant à la computation des seuils (p.21).*

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Bruno GUILBERT, Maire ;

Après en avoir délibéré ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE D'APPROUVER LA REVISION DU GUIDE DE LA COMMANDE PUBLIQUE TEL QU'ANNEXE EN PIECE JOINTE.**



Pour copie conforme au registre  
Le 23 décembre 2024

Le Maire,  
**Bruno GUILBERT**